



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES CHEVAUX DE DRESSAGE

Objectif

Le programme de développement des jeunes chevaux promeut et encourage le développement adéquat de jeunes chevaux selon l'échelle d'entraînement; favorise le repérage de sujets talentueux; encourage les propriétaires à entraîner leurs chevaux avec des athlètes du Canada et prépare les chevaux en vue d'une fructueuse carrière à l'international.

Avantages du programme

À compter de 2026, les chevaux ne seront plus tenus d'être inscrits au Programme de développement des jeunes chevaux – Dressage pour être admissibles au programme de soutien de l'entretien des chevaux. À la place, les résultats des concours Or de CE et des concours sanctionnés par la FEI seront suivis tout au long de la période de qualification afin de déterminer le cheval le mieux classé dans chaque catégorie d'âge (4, 5, 6 et 7 ans). Le cheval doit être monté et possédé par une personne canadienne.

La ou le propriétaire — ou la personne ayant assumé les coûts liés à l'entretien du cheval le mieux classé dans chaque catégorie d'âge — sera admissible à recevoir un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), pour les dépenses admissibles engagées dans le cadre du programme de soutien de l'entretien des chevaux.

Au maximum quatre (4) reçus fiscaux pour le programme de soutien de l'entretien des chevaux de l'ARC seront offerts aux chevaux inscrits au programme de développement chaque année. Un reçu fiscal sera délivré par groupe d'âge pour le cheval selon les classements obtenus dans les concours désignés (concours Or de CE et concours CDI-YH/CDI de la FEI).

Remarque : Conformément à la *politique de tarification* de CE, la soumission et le traitement des réclamations pour l'entretien des chevaux sont soumis à des frais de service pour chaque dossier (voir le *Barème des frais* de CE).

Avantages supplémentaires :

- **Reconnaissance dans les classements nationaux** - Les chevaux les mieux classés dans chaque catégorie d'âge recevront une reconnaissance nationale pour leurs performances et leur contribution au développement du talent canadien en dressage. Les chevaux doivent être montés et possédés par une personne canadienne.



Critères d'admissibilité

- Les chevaux de 4, 5, 6 et 7 ans sont admissibles au programme.
- Les chevaux doivent avoir une fiche d'identification de CE, un passeport national, un passeport de la FEI ou une carte de reconnaissance de la FEI afin de participer à un concours sanctionné par CE ou par la FEI.
- La ou le propriétaire et la cavalière ou le cavalier d'un cheval inscrit au programme doivent être Canadiennes ou Canadiens et doivent détenir une licence sportive Or ou Platine en vigueur de CE.

Niveau de compétition

- **Chevaux de 4 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 4 ans ou une reprise nationale équivalente du niveau Entraînement.
- **Chevaux de 5 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 5 ans ou une reprise nationale équivalente du Deuxième niveau.
- **Chevaux de 6 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 6 ans ou une reprise nationale équivalente du Troisième niveau.
- **Chevaux de 7 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 7 ans/ Prix Saint-Georges (relève), Prix Saint-Georges FEI ou une reprise nationale équivalente du Quatrième niveau.
- **Remarque : Les notes obtenues dans les épreuves de style libre et/ou de choix libre (TOC) ne sont pas prises en compte dans le classement du programme.**

Exigences minimales en matière de résultats

- L'obtention de deux notes de 68 % ou plus dans des concours Or de CE ou des concours sanctionnés par la FEI (CDI-YH/CDI) est requise pour figurer au classement.
- Un cheval qui n'atteint pas les normes de performance minimales n'a pas droit aux avantages du programme.

Classement national

- **Période de qualification** – les résultats doivent être obtenus chaque année de concours du **1^{er} janvier au 30 novembre**.
- **Concours** – les chevaux seront classés selon les résultats obtenus en concours Or de CE ou en concours CDI-YH/CDI sanctionnés par la FEI.
- **Exigences minimales** – pour apparaître aux classements, les chevaux doivent obtenir au moins deux (2) notes de 68 % ou plus.
 - Pour les classements, les résultats obtenus en concours sanctionné par la FEI (CDI-YH/CDI) feront l'objet d'un bonus de 1 %.
 - La moyenne des deux résultats les plus élevés permettront de déterminer le classement final de chaque cheval.
- **Jury** – Lorsqu'une épreuve a un jury, la note globale du jury sera utilisée pour les classements.